



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 MARS 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0073**

Objet : Attribution d'une subvention à l'association
L'Observatoire des Carnivores Alpins

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 54
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 20
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

23 MARS 2023

et affichage le

23 MARS 2023

Secrétaire de séance :
Christophe BORG

Le lundi 20 mars 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 14 mars 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Cécile CONRY À François BERNIGAUD, Brigitte DULONG À Martine KOHLY, Pierre FORTE À Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA À Annie TANI, Nelly GADEL À Emmanuelle MOREAU, Claudine GELLENS À Guillaume RACCURT, Philippe LORIMIER À Serge POMMELET, Robert MONNET À Agnès DUPON, Claire QUINETTE-MOURAT À Michel BASSET, Sophie RIVENS À Alexandra COHARD, Cécile ROBIN À Patricia BELLINI, Olivier ROZIAU À Damien VYNCK, Olivier SALVETTI À Valérie PETEX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que l'Observatoire des Carnivores Alpins, a été fondé en 2021 afin d'améliorer les connaissances scientifiques sur les carnivores sauvages de l'Arc Alpin Français. Il s'agit d'une association loi 1901 d'étude, de préservation et de valorisation sur la thématique des carnivores de montagne.

Cet observatoire scientifique est axé sur l'état et l'écologie des populations de carnivores sauvages sur l'Arc Alpin Français, le lynx par exemple. L'objectif est de mettre en place un observatoire de la faune en utilisant des méthodes innovantes, et de valoriser les données en proposant des solutions opérationnelles, afin de préserver les espèces et de restaurer les habitats et leurs connexions.

Pour cela, différentes méthodes sont utilisées, tels que le piégeage photographique, le pistage et la génétique. Les différentes actions sont assez variées, comme l'amélioration des connaissances biologiques, la définition et le développement de programmes de suivi nécessaires pour y répondre, la mise en œuvre de ces programmes de suivi, le regroupement, le traitement et la synthèse des données recueillies, la publication d'articles scientifiques ou encore l'animation et la promotion des plans d'action en faveur de ces espèces.

L'Observatoire des Carnivores Alpins est une association récente, basée sur la commune de Crêts-en-Belledonne. Il souhaite fédérer ses acteurs fondateurs avec d'autres observateurs de la faune sur l'Arc Alpin français pour échanger, enrichir les connaissances mutuelles, à la fois techniques et scientifiques, et de partager les données.

Cette association nécessite de maintenir son équipe et de s'équiper en matériel nécessaire à la réalisation des différentes missions, en particulier de déclencheurs photographiques au passage de la faune pour assurer ses relevés.

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Belledonne, l'Observatoire des Carnivores Alpins a signé des conventions avec les communes de Crêts-en-Belledonne, Theys, et du Haut-Bréda ; et des accords de principe avec Presles, Le Pontet et St-Maximin ayant comme objet l'installation de pièges photographiques et acoustiques. L'association nécessite cependant des fonds afin de financer l'achat de ces équipements.

Dans ce contexte, il est proposé que la Communauté de communes attribue une subvention de fonctionnement à l'Observatoire des Carnivores Alpins. Le budget primitif 2023 voté prévoit cette dépense pour un montant de 2 000 euros (chapitre 65, service gestionnaire ENV, analytique BIO#, imputation 6574).

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire:

- **D'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association l'Observatoire des Carnivores Alpins au titre de l'année 2023,**
- **De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

20 MARS 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.